



À propos de l'A.M.I.

Conformément à l'orientation de notre Conseil d'administration du 3 septembre approuvée par notre Assemblée générale du 17 septembre 2022 en parfait accord avec les initiateurs de l'ambitieux projet d'École internationale pour Combrée soutenu par l'Amicale depuis 2020, nous avons choisi de ne pas candidater à l'A.M.I. (Appel à Manifestation d'Intérêts) lancé par 2IDE en juin dernier.

Les raisons principales de cette décision de non-candidature sont les suivantes :

- Dans la mesure où, depuis l'origine, il était envisagé par ses initiateurs que ce projet soit, compte tenu du coût de l'investissement annoncé, financé en tout ou partie sur un long terme par la Caisse des Dépôts et Consignations et/ou l'une de ses filiales et que cela n'apparût finalement pas envisageable en raison de la nature privée de la solution proposée pour sauver Combrée, il s'est avéré illusoire de pouvoir mobiliser d'autres banques, mécènes ou donateurs sans le soutien de la CDC ;
- En toutes hypothèses, dans la mesure où 2IDE est une filiale de la CDC, n'apparaissait pas possible de candidater avec un projet prévoyant, comme dans notre business plan présenté en 2021, un financement de la CDC sans risque de conflit d'intérêts.

Nous avons néanmoins précisé à 2IDE que, dans l'hypothèse où son AMI serait in fine infructueux, les discussions autour du projet d'École internationale pourraient naturellement reprendre dans le même esprit constructif pour la préservation patrimoniale du prestigieux collège que celui qui a présidé à nos relations pendant ces deux dernières années.

N'étant plus directement impliquée, l'Amicale a alors proposé de participer au jury de sélection des projets retenus, notre association étant incontestablement gardienne depuis plus de 130 ans, de l'âme de ces lieux chargés d'histoire. Ce jury ne pouvant cependant être composé que des propriétaires vendeurs (2IDE & la commune d'Ombrée d'Anjou), nous n'avons pu y être associés.

Ayant ainsi recouvré notre entière liberté d'action, il nous devient donc possible de répondre favorablement aux approches d'un des candidats qui vient de nous proposer de pouvoir réfléchir ensemble à la finalisation de son propre projet. Les règles de confidentialité de l'AMI ne permettent pas de vous en dire plus, mais il sera prochainement présenté à notre Conseil d'administration qui décidera s'il convient de le soutenir.

Le suspense reste donc à son comble !

À propos des Bulletins

Afin pouvoir répondre favorablement à plusieurs demandes, notamment de nos plus anciens adhérents, nous souhaitons vous offrir la possibilité de recevoir, en plus de la version numérique par courriel, nos Bulletins semestriels imprimés par voie postale.

Cela impliquera un surcoût que le réceptionnaire devra supporter (impression et affranchissement de l'ordre de 15 € par an pour 2 Bulletins). Le coût final dépendant du nombre d'exemplaires, nous avons besoin de savoir combien de personnes seraient intéressées et lançons donc un petit sondage :

Merci de cliquer sur ce bouton pour répondre à ce sondage :

Je voudrai recevoir les Bulletins par La Poste

À très bientôt de vos nouvelles,
Amitiés combréennes

Le bureau
contact@amicalecombree.fr

Soutenez l'Amicale et participez à ses décisions !

**Adhérez de préférence [en ligne](#), ou par [bulletin postal](#).
Pensez à [renouveler](#) votre adhésion 2022.
Retrouvez le [bulletin n°341 de juillet 2022](#)**



Fête des Anciens du 17 septembre dernier. Vous nous avez manqué !

Amicale des anciens élèves
et amis de Combrée

<https://www.amicalecombree.fr>



Cet e-mail a été envoyé à 1317 destinataires dont jeanlouis.boulange@free.fr
Tu as reçu ce courriel car tu es ancien élève ou ami de Combrée.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**